



VOS DROITS EN TANT QU'INDEPENDANT - a conserver !

Situation au 1^{er} avril 2018

En tant qu'indépendant à titre principal ou conjoint aidant cotisant au maxi-statut, vous payez des cotisations sociales. Ces cotisations vous ouvrent un certain nombre de droits. Différents organismes sont à votre service pour vous donner toutes les informations sur les démarches à accomplir, les conditions à remplir, etc. Des solutions existent également pour vous aider en cas de coup dur financier ou d'une autre nature. Ce document vous donnera un aperçu général de vos droits, des mesures destinées à vous aider, ainsi que les coordonnées des organismes auprès desquels vous pouvez vous adresser pour plus d'informations. **Conservez-le !**

Droit	Quoi/pourquoi ?	Contact
VOTRE FAMILLE		
Prime de naissance	Prime de naissance, paiement unique	Votre caisse d'allocations familiales ou FAMIFED
Congé de maternité + allocation de maternité	Max. 12 semaines (3 sont obligatoires) + allocation (avec la possibilité pour les 9 autres semaines de travailler à mi-temps + demi-allocation)	Votre mutualité
Aide à la maternité	105 titres-services gratuits après l'accouchement	Asbl l'Entraide
Dispense de cotisations sociales après l'accouchement	Dispense de paiement de la cotisation sociale pour le trimestre suivant celui de l'accouchement	Asbl l'Entraide
Prime d'adoption	Prime d'adoption, paiement unique	Votre caisse d'allocations familiales
Congé d'adoption + allocation d'adoption	Max. 6 semaines + allocation	Votre mutualité
Allocations familiales	Allocation mensuelle	Votre caisse d'allocations familiales
Aidant proche	Donner des soins en cas de maladie grave, soins palliatifs à un proche ou soins à un enfant handicapé âgé de moins de 25 ans Allocation complète/demi-allocation (en cas d'interruption totale (100%)/ partielle (au moins 50%) de l'activité professionnelle) pendant max. 12 mois + garanties de droits sociaux sans paiement de cotisation pendant max. 4 trimestres	Asbl l'Entraide
VOTRE SANTE		
Frais médicaux	Remboursement des soins de santé, y compris les petits risques	Votre mutualité
Maladie ou accident	Allocation dès le 15 ^{ème} jour	Votre mutualité
Assimilation pour cause de maladie	Droits sociaux sans paiement de cotisations sociales en cas de cessation complète	Asbl l'Entraide
DU TEMPS POUR VOUS		
Entrepreneur remplaçant	Remplaçant en cas d'arrêt temporaire : volontairement ou en cas de maladie	SPF Économie et votre caisse d'assurances sociales www.entrepreneurremplacan.be
VOTRE PENSION		
Pour toutes vos questions	Demande, calcul, minimum, anticipation,...	
Pension de survie et allocation de transition	≥ 46 ans et 6 mois au décès du conjoint et 1 an de mariage (sauf dérogations) : pension de survie calculée sur la carrière du conjoint décédé	Numéro vert 1765
	< 46 ans et 6 mois au décès du conjoint et 1 an de mariage (sauf dérogations) : allocation de transition de 12 mois ou de 24 mois (si charge d'enfant)	Mypension.be Asbl l'Entraide
Travail après la pension	Pension anticipée et 45 ans de carrière ou avoir minimum 65 ans : revenus illimités Autres : attention, revenus limités !	INASTI - 02 546 42 11 www.rsvz-inasti.fgov.be
Pension Libre Complémentaire	Supplément au montant de la pension : fiscalement intéressant !	Asbl l'Entraide
Convention de pension pour travailleur indépendant	Nouveau à partir du 30 juin 2018 : Convention de pension pour travailleur indépendant (CPTI) pour les travailleurs indépendants sans société (entreprises individuelles et professions libérales)	Asbl l'Entraide

Drroit	Quoi/pourquoi ?	Contact
VOS COTISATIONS SOCIALES EN COURS		
Aide en cas de problèmes financiers temporaires	Facilités de paiement, dispense, exonération, réduction des cotisations provisoires	Asbl l'Entraide
CESSATION / INTERRUPTION DE VOTRE ACTIVITE INDEPENDANTE		
Drroit passerelle	Faillite, règlement collectif de dettes, interruption forcée (pour cause d'incendie, catastrophe naturelle ou allergie) et difficultés économiques : max. 12 mois d'allocation + max. 4 trimestres maintien des droits aux soins de santé et assurance maladie et maternité- invalidité sur l'ensemble	Asbl l'Entraide
Assurance continuée	Préservation des droits sociaux avec paiement limité	
Allocations de chômage	A certaines conditions pour les anciens salariés	ONEM – www.onem.be
FINANCEMENT DE VOTRE ACTIVITE INDEPENDANTE		
Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet	Région wallonne	Sowalfin - 04 237 07 70 - www.sowalfin.be
	Région flamande	Participatiefonds Vlaanderen 02 229 53 10 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen 800 20 555 www.vlaio.be
	Région de Bruxelles-Capitale	Brupart - 02 548 22 11 - www.srib.be
Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque	Région wallonne	Sowalfin - 04 237 07 70 - www.sowalfin.be
	Région flamande	Agentschap Innoveren en Ondernemen 0800 20 555 www.vlaamsekredietbemiddelaar.be
	Région de Bruxelles-Capitale	GIMB - 02 548 22 11 - www.gimb.be
VOTRE PERSONNEL		
Différentes réductions sociales	Réduction permanente pour le 1er emploi Pour les 3 premiers emplois, employés âgés, ...	Secrétariat social SSE - Easypay https://www.easypay-group.com/fr_BE/secretariat_social/
ET AUSSI...		
Réglementation spécifique par région/ secteur	Heures d'ouvertures, soldes, ...	SPF Économie - www.economie.fgov.be
Changement ou cessation de votre activité	Enregistrement obligatoire via votre guichet d'entreprises	Asbl l'Entraide Eunomia
Soucis à cause des travaux publics (avec difficultés financières)- bonification d'intérêt	Région flamande	Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be Participatiefonds - 02 21087 54 www.openbarewerken-zelfstandigen.be
	Région bruxelloise	http://werk-economie-emploi.brussels/nl_BE/wegenwerken-voor-vestiging

Contactez Eunomia pour les démarches d'installation ou un changement d'activité en tant

Avez-vous vérifié vos données de contact ?

Vous avez récemment reçu un courrier de l'Entraide afin de contrôler et de mettre à jour vos données de contact.

Avez-vous mis vos données à jour ? Si cela n'est pas encore fait, rien de plus facile ! Vous pouvez actualiser vos données en vous connectant à notre E-GUICHET via l'adresse <https://myentraide.easypay-group.com> ou en renvoyant le formulaire complété.

Par contre, si vous n'avez pas encore reçu ce document, n'hésitez pas à contacter nos services.

Note: Suite à un problème technique dans la version Francophone du E-guichet, une notification apparaissait en Néerlandais. Ce problème est résolu.